



Ligue Nouvelle-Aquitaine

SAVATE & Disciplines associées



## PROCES VERBAL des Assemblées Générales ordinaire et extraordinaire de la ligue Nouvelle Aquitaine Savate B. F. et D.A. du 17 Juin 2023

*Club Punch 33*

*33230 St Médard de Guizières*

- **Ordre du jour :**
  - Rapport moral du président
  - Rapport financier du trésorier
  - Rapport d'activité des commissions d'arbitrage et de compétitions jeunes/adultes
  - Appel à projet actions féminines et handicap : les clubs pourront proposer un projet qui leur permettra, après sélection par le bureau, l'attribution d'une aide financière ou matérielle.
  - Protocole d'organisation des compétitions
  - Généralisation du paiement des droits d'inscription aux compétitions à toutes les rencontres, y compris à celles des sélections régionales à tous les championnats nationaux
  - Gratuité de la formation et de l'examen d'officiel
  - Mesures incitatives pour les clubs à former leurs officiels (Limitation du nombre de tireurs par compétition afin de ne jamais dépasser les 20 rencontres par ring, sélection des tireurs et priorité aux tireurs dont le club fournit un juge/arbitre, tarifs d'inscription préférentiels pour les clubs fournissant des officiels, organisation de ring(s) sans décision pour les tireurs des clubs ne fournissant pas d'officiels (dans le cas de saturation des autres rings ou pour les "mises de gants").
  - Réduction du nombre de membres du Comité Directeur, modification des statuts et A.G. électorale de 2024
  - Questions diverses

**Membres du comité directeur présents:** Mr BARRERE Stéphane (Président), Mr BEYRET David (Secrétaire général), Mr BIBARD Clément (Trésorier), Mlle PEREZ-DIGON Josefina (Vice-Présidente) et Mme HERNANDEZ Chloé (membre).

**Membres excusés:** Mme KLYMENKO Ievgeniia (Vice-Présidente), Mr DUBOIS Terrence (membre), Mme POLLET Aude (membre), Mr NICOLAS Patrick (Membre), Mme CHAPEAU Solen (Membre), Mr. HAGOUG Murphi (membre) et Mr MESGUEN Marc (Membre).

**Présidents de comités départementaux présents :** Mlle PEREZ-DIGON Josefina (CD33), Mr TESSERON Sébastien (CD16) et Mr LANGLOIS LE ROY Yannick (CD40).

**Cadres Techniques Ligue et départementaux :** Mr BRET Jean-Christophe (CTD24).

**Représentants des comités départementaux :** CD24 (Mme FARGEOT/BRET Hélène), CD33 (Mme PEREZ-DIGON Josefina). CD40 (Mr LANGLOIS LE ROY Yannick, Mme PRUGENT-LENE Emeline et Mme Mr LANGLOIS LE ROY Sandrine) et KASKA 64 (Mme HERNANDEZ Chloé).

Présent également Mme GRENIER-GEN Hélène (SAM), Mr MASSELIN Eric (ESA) et Mr MECENE Remy (agent de développement de la ligue).

Assemblés générales ordinaire et extraordinaire initialement prévu le 14 Mai et repoussée faute de quorum. Pas de quorum nécessaire.

## L' A.G.Ordinaire débute à 14h15

Le président introduit la séance et remercie les représentants départementaux d'avoir répondu présent. Il regrette que l'assemblée générale (déjà repoussée) ne soit pas suffisamment représentative de l'ensemble de la ligue. Seulement 3 comités départementaux présents et uniquement le CD40 représenté dans sa totalité (3 délégués présents).

Après lecture des rapports moraux (par le président), financiers (par le trésorier) et d'activités (des compétitions jeunes et adultes par le RLC/RLJ Mr TESSERON et d'arbitrage par le secrétaire en l'absence du RLA Mr NICOLAS), le secrétaire procède au vote

### **Résultat : Approuvés à l'unanimité**

Le RLC/RLJ Mr TESSERON nous fait part du calendrier prévisionnel (saison 2023-2024) des compétitions. Ce calendrier après rectification sera mise en ligne et communiquer à l'ensemble des clubs de la ligue.

Déjà quelques dates : 7/10 Réunion des cadres techniques et 8/10 Recyclage des officiels

En absence du CTL, le secrétaire lit le rapport d'activité de l'ETR Nouvelle-Aquitaine (non soumis au vote).

## Appel à projet (16h15)

Cet ordre du jour initialement prévue pour l'AG du 14 Mai est devenu caduc, le président et l'agent de développement ont depuis réfléchi à un accompagnement auprès des clubs souhaitant faire des actions mais n'ayant pas les compétences pour.

## Protocole des compétitions (16h20)

Déjà rédigé et bientôt en ligne après mise à jour, ce protocole sera le code de »bonne conduite « des compétitions organisées par la LNASBF&da. Le président cite les grandes lignes :

- La LNASBF&da n'organisera que les sélections. S'il n'y a pas de sélections faute de compétiteurs en face à face, la compétition sera soit annulée soit à la charge d'un comité départementale demandeur.
- Pas de combat sans sélection
- Uniquement des plateaux d'officiel à 3 juges (au lieu de 5)
- Vigilance accru à destination des coaches se mêlant à la foule pour diriger le boxeur ou boxeuse sans se faire sanctionner par l'arbitre (possibilité de faire les compétitions à huit clos).

Ce protocole sera lu par les DO et les clubs ou CD souhaitant organisés des compétitions de ligue.

Cette mise à jour permettra de réduire le cout des compétitions.

## Généralisation du paiement du droit d'inscription aux sélections régionales (16h30)

La mise à jour permettant de faire des économies sur les compétitions, le président estime non nécessaire de faire payer les clubs pour les sélections régionales (comme ça se fait dans d'autres ligues) et ne le propose au vote.

## Gratuité de l'examen d'officiel (16h40)

Pour inciter les clubs à former des officiels, le président propose la gratuité de l'examen (la formation est déjà gratuite). Le secrétaire procède au vote

### **Gratuité de l'examen d'officiel**

**6 pour, 3 contre et 10 abstentions, la majorité n'étant pas acquise, la proposition est refusée**

## Mesures incitatives pour les clubs à former leurs officiels (16h55)

D'autres mesures plus contraignantes sont proposées comme limiter les rencontres à 20 par ring quitte à refuser des tireurs ou tireuses de club ne fournissant pas d'officiels, chèques de caution, etc...

Le secrétaire propose une idée pour fidéliser les officiels et rendre attractif la fonction de juge/arbitre : une journée de cohésion à destination des officiels ayant officié pour la ligue en fin de saison. Cette journée, pris en charge par la ligue, permettra aux officiels d'exprimer leur ressenti des compétitions de la saison terminée afin de trouver des solutions d'amélioration. Après quoi, il y aura une restauration et une activité extérieur (ou intérieur). Le président et l'ensemble de l'assemblée général trouvent l'idée intéressante et l'envisagent pour la saison suivante.

## Assemblée générale extraordinaire (17h20)

Le président nous fait part de son constat que, malgré les réductions successives du nombre de membres du comité directeur de la ligue (d'abord à 20 membres puis à 12), la représentativité du CD tourne autour de 5 – 6 membres et propose de modifier les statuts de la ligue pour réduire le comité à 6 membres. Cette mesure prendra effet à l'A.G. Elective de 2024. Le secrétaire procède au vote.

### **Réduction du comité directeur de la ligue à 6 membres.**

#### **Accepté à l'unanimité.**

A cela s'ajoute l'obligation pour les ligues d'avoir un comité directeur strictement paritaire (50% hommes et 50% femmes).

Autre obligation, les prochaines AG (à partir de 2028) de la ligue seront constitué de représentants de clubs et non de départements.

Ces deux mesures proviennent du ministère des sports à destination des fédérations délégataires.

## Questions diverses

Pas de question

## La séance est levée à 17h40

## Réunion du bureau

Après l'AG, le président profite de la présence des membres du bureau pour faire voter une prise en charge partielle (maximum 2000 €) et possible (si pôle emploi ne la prend pas en charge à 100%) d'une formation DEJEPS en Savate Boxe Française à destination de notre agent de développement

**Accepté à l'unanimité**

La séance est levée à 18h

Fait à St Médard de Guizières le 17 Juin 2023

Le président  
Stéphane BARRERE



Le secrétaire général  
David BEYRET

BEYRET DAVID  
